

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC31

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2 QUATER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe de la France insoumise rappelle dans cet amendement que les principes de laïcité et de neutralité sont des principes qui s'appliquent aux agents exerçant une mission service public, mais non aux usagers de ces services.

L'utilisation des locaux et équipements de l'État et de ses établissements publics affectés à la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas soumise à ces principes. Nous dénonçons une disposition racoleuse et électoraliste dont l'objectif est à nouveau de pointer du doigt une partie de la population.

Nous demandons la suppression de cette disposition.